

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

06 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 06 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 01 décembre 2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Elisabeth CAPRON, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Julien MAHIEU, et Philippe LOURDEL, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mesdames Christine CAMPAGNE, Alexandra HERMANT

Madame Alexandra HERMANT donne en vertu du C.G.C.T, pouvoir à Madame Patricia COPIN pour voter en son nom et place aux différents points inscrits à l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

## **I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 08 novembre 2016,**

Aucune observation n'est formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

## **II. Secrétariat de mairie**

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Thomas Bienaimé remplaçant du centre de Gestion du Pas de Calais a pris en charge les dossiers du personnel.

Mademoiselle Aurore Hennuyer est embauchée comme secrétaire de mairie à compter du 15 décembre 2016.

Mademoiselle Laurence Parmentier a demandé sa mutation pour une autre commune.

## **III. Maison de santé**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 2 sociétés proposent leurs services pour la recherche d'un médecin.

a) Adécro pour un montant de 17 000 €

b) Mindh pour un montant de 8400 €

Monsieur Chaussoy propose de s'adresser à l'école de médecine de Cluj.

Les conseillers proposent de mettre également une demande dans le bon coin.

## **IV. Rue de Paris**

Monsieur le Maire fait un compte rendu de l'avancement des travaux :

Traçage provisoire de la rue de Bapaume, goudronnage des trottoirs, remise en circulation de la rue de Paris et plantation des noues

## **V. Prévention routière**

La commission s'est réunie le 05 décembre 2016 avec la participation de 2 personnes du Conseil Départemental pour toutes les questions réglementaires. Un comptage des véhicules entrants et sortants d'Achiet sera effectué dans la quinzaine de janvier, puis une réunion courant février sera organisée avec le Département pour proposer des solutions sur la sécurité Routière dans le village.

## VI. Délibérations

1) Monsieur Denne demande que des opérations de transfert de compte à effectuer sur le budget soient effectuées afin d'alimenter les différents comptes en insuffisances de crédit, il est proposé de prendre les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- compte 165 (Remboursement loyer/caution)..... 2400€

- compte 2128 (ERDF. Renforcement réseau)..... 6000€

- compte 2132 (Immeuble de rapport)..... 17000€

(carrelage boulangerie 7000€ - Revêtement sol Apt 5000€ - Plafond de l'Apt 5000€)

- compte 21568 (matériel outillage).....5000€

(borne incendie rue du 8 Mai)

- compte 2158 (outillage).....4000€

(sono 460€ - Perfo.. 695€ - Pièces tondeuse 1900€ - Echelle 370€ - Aspirateur 350€)

soit un montant total de 34 400€ qui sera prélevé du compte Voirie (2152) pourvu d'un montant de 300 000€ lors du vote du budget.

Le conseil municipal après discussion et explications accepte à l'unanimité cette modification.

2) Nous avons évoqué, lors de la dernière réunion de conseil, le rendez-vous que nous avons avec le Centre de Gestion concernant " La couverture statutaire des employés communaux"

Il est proposé de statuer sur l'adhésion de la Commune, au contrat de groupe d'Assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais

Il s'agit d'une caisse de prévoyance qui assure le remboursement du salaire versé lors d'un arrêt de travail de nos employés titulaires. Actuellement le maintien du salaire en cas d'arrêt de travail est entièrement à la charge de la Commune..

Le montant de la cotisation est calculé sur la masse salariale de l'année, soit 115 830.29€ pour 2016 et sera régularisé en fin d'année s'il y a eu des changements.

Cotisation : 0.9% en cas de décès

0.49% en cas d'accident du travail

1.30% pour maladie de longue durée / longue maladie (3 ans plein traitement puis ½ traitement pendant 2 ans)

2.18% pour maladie ordinaire avec carence de 15 jours applicable une seule fois quel que soit le nombre d'arrêt dans l'année

0.50% frais d'entrée (1ère année)

1.00% coût de l'assistance du CDG

180.00€/an TTC suivi/assistance juridique

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 5 094.33€

La situation de notre employé actuellement souffrant coûte beaucoup plus cher à la collectivité et celui-ci ne pourra bénéficier de cette couverture que lorsqu'il aura repris le travail.

L'adhésion devra se faire avant le 31/12/2016 pour bénéficier de cette couverture à compter du 01/01/2017.

Le conseil municipal après discussion accepte à l'unanimité cette proposition.

3) La régularisation des dossiers du personnel doit avoir un effet rétroactif, juridiquement de 4 ans maxi, Monsieur le Maire propose de fixer celui-ci au mois d'avril 2008, date de de son élection de maire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **VI. Colis de Noël**

La distribution s'effectuera le 17 décembre 2016. Le conseil émet un avis sur les colis et souhaitent qu'une présentation soit faite aux membres de la commission non élus.

#### **VII. Logements de la commune**

Monsieur le Maire liste les différents immeubles appartenant à la commune :

- 14 rue de Bapaume Maison de santé (1 appartement en réserve en cas de besoin pour un médecin)
- 2 rue de la concorde
- 6 rue de Bapaume l'appartement est en cours de rénovation par les employés municipaux
- 1 rue du Général Frère (Magasin Proxi , 2 appartements , 1 Garage )
- 23 rue de la Mairie

#### **VIII. Divers**

l'AFR signale la pose de panneaux d'interdiction de véhicules sur leurs chemins afin de dégager toutes responsabilités en cas de d'accident.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.